



Décret n° 98 - 440 du 24 NOVEMBRE 1998
portant nominations au ministère des affaires étrangères
et de la coopération

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 77-228 du 5 mai 1977 portant création de la direction des études et de la planification au sein des ministères ;

Vu le décret n° 98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés au ministère des affaires étrangères et de la coopération :

- **M. Gaston OBA :** directeur des études et de la planification.
- **M. David KOUNKOU :** directeur des immunités et des privilèges diplomatiques.
- **M. Jean Christophe ACKONDJO :** directeur du comité national d'assistance aux réfugiés.

• **M. Jean Jacques BALOULA :**

inspecteur de la zone Afrique-Asie.

• **M. Barthélemy DZAMBEYA :**

Inspecteur de la zone Europe-Amérique.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

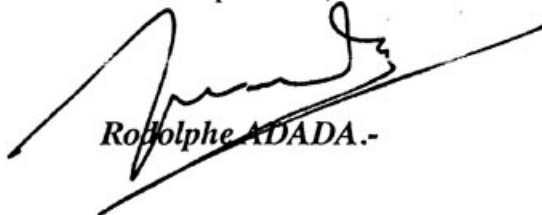
Fait à Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1998



Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

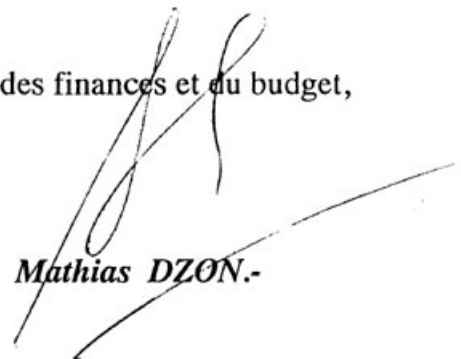
Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,



Rodolphe ADADA.-

Le ministre des finances et du budget,



Mathias DZON.-